



## FORCE OUVRIERE ne peut cautionner le siphonage de l'emploi en France !!

Le 15 décembre 2010, les Organisations Syndicales et la Direction se rencontraient pour étudier la reconduction ou non de l'accord AGILE pour le 1er semestre 2011.

La Direction a présenté des documents récapitulatifs regroupant les départs DAM'S et Congé Mobilité.

Sur l'ensemble du Groupe Schneider (SEI, SEF, Filiales) => 996 départs :

Congé mobilité	DAMS	CVD	Structures
161	835	590	406

Aujourd'hui, 1066 missions ont été proposées par le cabinet ALTEDIA...**seulement 19 en interne !!**

Si certaines organisations syndicales ont tenu un discours pour une reconduction totale ou partielle (bien que dénonçant le non respect du volet formation), d'autres dont FORCE OUVRIERE ont conclu avec plus de pragmatisme qu'AGILE n'était plus nécessaire et, si reconduction il y avait, que cela devait passer en contre partie par un plan d'embauche.

La délégation **FO** a tenu le même cap des réunions précédentes en mettant en avant l'argument factuel sur la quantité d'intérimaires présents sur les secteurs concernés (Aujourd'hui 1500 contrats intérimaires sur le périmètre France hors BU)

Pour **FO**, il est hors de question de reconduire l'accord AGILE dans l'état. Nous l'avons signé pour « passer » la crise conjoncturelle afin de défendre le plein emploi et le plein salaire.

La Direction qui souhaitait reconduire cet accord pour une période même plus courte qu'un semestre, a fini par avouer que la solution AGILE n'était plus adaptée à la situation et qu'il faudrait peut-être passer par un nouvel accord concernant des problèmes structurels et non plus conjoncturels !!

**En bref, l'accord AGILE n'est pas reconduit et peut-être même enterré !!**

**FO** a, une fois de plus, été la seule Organisation Syndicale Représentative à demander :

- D'arrêter de vidanger les usines françaises (2000 emplois non renouvelés suite au déploiement des différentes GAEMC pendant la crise) contre une poignée d'embauches....
- Qu'un plan d'embauche devenait pour nous une priorité INDISPENSABLE
  - à la vue des charges de production et donc au fort taux d'intérimaires bien au-delà du tolérable sur certains établissements (Angoulême, BLR, Le Vaudreuil, etc...)
  - à la perte de compétence dans les métiers techniques dans les BUs (BE, Indus, ...)
- La relocalisation de productions sur nos usines fragilisées dites « sous surveillance ».

**Même s'il est vrai que des salariés souhaiteraient partir avant 60 ans, nous ne pouvons plus admettre que cela se fasse au détriment des effectifs sans contrepartie en terme d'embauche.**

